

Tall, Aïssé Gassama (Sénégal)

[Original: français]

Exposé des qualifications

Déclaration soumise conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Le présent document fait référence à la décision prise le 18 décembre 2019 par le Bureau de l'Assemblée, de fixer la période de présentation des candidatures à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale, et conformément à l'article 36 du Statut de Rome et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5, ICC-ASP/12/Res.8, annexe II, ICC-ASP/14/Res.4, respectivement.

Il a pour objet d'accompagner ma candidature à l'élection des juges de la Cour pénale internationale(CPI), au titre de la liste A, et de servir de document détaillé montrant que je possède les qualités prévues au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Citoyenne de l'État du Sénégal, premier pays ayant ratifié le statut de Rome, c'est avec honneur et engagement que je présente ma candidature aux prochaines élections des juges de la CPI.

Juriste de formation, parlant et écrivant parfaitement la langue française qui est la langue officielle et celle de travail de mon pays, je suis titulaire d'une Maîtrise es sciences juridiques (option droit privé) obtenue à la faculté de droit de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (août 1992). J'ai ensuite réussi au concours d'entrée à l'École nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Sénégal où j'ai suivi la formation initiale (janvier 1994 – août1995) pour obtenir le brevet me permettant d'accéder au corps de la magistrature.

Après avoir prêté serment de « *bien et loyalement remplir mes fonctions de magistrat, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution et des lois de la République ...et d'observer, en tout, la réserve, l'honneur et la dignité que ces fonctions imposent* » et à l'issue de ma formation de deux (2) ans, j'ai été nommée Substitut du procureur de la République et affectée au parquet du Tribunal régional Hors Classe de Dakar, parquet le plus important du pays.

Sept années de pratiques professionnelles à ce poste de Substitut du Procureur près le tribunal régional hors classe de Dakar, chargé de mettre en œuvre la politique pénale du Gouvernement, m'ont permis de développer des compétences certaines en matière judiciaire et d'acquérir une connaissance approfondie dans les domaines spécifiques du droit pénal et de la procédure pénale. En effet, le tribunal régional ayant une compétence de droit commun, toutes les affaires y sont traitées (criminelles, correctionnelles y compris le contentieux des mineurs). A ce poste, en plus de mes attributions classiques, j'étais également en charge du contentieux concernant les enfants.

L'état de mes services, rendus avec compétence, impartialité, intégrité et loyauté a amené les hautes autorités judiciaires de mon pays à me désigner comme Délégué du procureur de la République au Tribunal départemental de Pikine-Guédiawaye (Banlieue de Dakar). Trois (3) années passées à ce poste m'ont offert l'opportunité de développer mes capacités en matière de management des juridictions. En effet, ce Parquet est le parquet départemental le plus important du pays et à ce poste en tant que chef de parquet, j'ai coordonné les enquêtes de plus d'une dizaine d'unités de police et de gendarmerie du ressort. Je gérais ensuite toutes les procédures pénales depuis la réception du procès-verbal d'enquête jusqu'au jugement.

Par la suite, j'ai été détachée, en qualité de Sous-directeur chargée des affaires juridiques et des relations internationales, à la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), cellule de renseignement financier (CRF), du Sénégal, de type administratif, placée sous la tutelle du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan. La CENTIF est l'unité nationale opérationnelle de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A ce poste, j'étais en charge de la supervision des enquêtes et investigations, de la rédaction des rapports contenant les indices, de la saisine des autorités de poursuite et enfin du suivi des dossiers devant les juridictions compétentes.

A la fin de ce premier détachement, je suis revenue en juridiction pour occuper le poste de substitut général près la Cour d'Appel de Dakar (09/2009 - 08/2010). A cette fonction, j'ai géré les dossiers pénaux jugés en appel et notamment des affaires criminelles jugées devant la cour d'assises.

J'ai été ensuite promue procureur de la République adjoint près le Tribunal régional Hors Classe de Dakar (08/2010 - 12/2011). Le parquet du Tribunal régional hors classe de Dakar est le plus important du pays en termes de volume de contentieux et de complexité des affaires qui y sont traitées. A ce poste, j'ai supervisé le travail d'une quarantaine d'unités de police judiciaire, de dix-sept (17) substituts du procureur de la République.

Les fonctions susvisées m'ont permis d'être régulièrement en contact direct avec les autorités chargées des enquêtes criminelles, de superviser et de diriger les enquêtes, de préparer les dossiers judiciaires et de soutenir les accusations, par des rapports ou réquisitoires devant les différentes juridictions de jugement.

Ensuite, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice m'a nommée Conseiller technique n°1 chargée des Affaires pénales (05/2012-03/2013) et j'ai rejoint la chancellerie où mon rôle a consisté à mener des réflexions pour la mise en œuvre de la politique pénale du Gouvernement, à faire des propositions de réforme et à assister le Ministre dans le suivi des procédures ouvertes au niveau des parquets.

Du Ministère de la Justice, j'ai bénéficié d'un second détachement au Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan où j'ai été nommée Directrice de l'Agence judiciaire de l'État (02/2013 - 06/2015). En cette qualité, j'avais compétence pour le règlement de toutes les affaires contentieuses où l'État est partie dans les instances judiciaires ou arbitrales nationales et internationales. Ainsi j'étais chargée de la saisine des parquets compétents pour les infractions commises au préjudice de l'État ; de l'exercice des poursuites pour le recouvrement des créances de l'État ainsi que du suivi du déroulement des procès, de l'orientation de la défense et de l'appréciation de l'opportunité de l'exercice de voies de recours.

J'ai rejoint par la suite la Cour suprême du Sénégal (10/2015 – 09/2017) en qualité de Conseiller référendaire. Plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, la Cour suprême est, notamment compétente pour connaître en premier et dernier ressort, de l'excès de pouvoir des autorités administratives et des pourvois en cassation dirigés contre les jugements et arrêts rendus en dernier ressort par toutes les juridictions ainsi que des demandes de révision, des demandes de renvoi d'une juridiction à une autre, des règlements de juges, des prises à partie, des contrariétés de jugement et des poursuites dirigées contre les magistrats et certains fonctionnaires.

Mon expérience judiciaire, au sein de la Cour suprême, cumulativement dans la Chambre criminelle et la Chambre administrative, ont développé en moi le sens de la méthode et de l'organisation mais, aussi et surtout, un sens plus poussé de la rigueur, de la précision et de l'efficacité dans la rédaction des rapports, des projets d'arrêtés et arrêts.

En septembre 2015, j'ai été nommée au Ministère de la Justice pour occuper les responsabilités de Directeur de Cabinet du Ministre, avant d'être promue, deux (2) mois après Secrétaire général du Ministère de la Justice, emploi que j'occupe encore à ce jour.

En qualité de Secrétaire général, j'ai la responsabilité, notamment, de la coordination des activités des différents services du ministère dont je m'assure du bon fonctionnement, de la préparation et du contrôle de l'exécution des décisions ministérielles. A ce titre, dans le cadre des activités de la Direction des droits humains et celles de la Direction des Affaires criminelles et des Grâces, j'ai eu à travailler intensément dans l'élaboration du projet de Code de l'enfant dans l'optique de l'introduction dans le droit interne sénégalais des dispositions de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989) et l'élaboration de la loi criminalisant les actes de viol et de pédophilie au Sénégal.

En outre, j'ai coordonné l'élaboration des rapports périodiques du Sénégal à présenter devant les organes des traités de droits de l'homme des Nations Unies (Comité des droits de l'homme et Comité contre la torture) ainsi que pour la revue Périodique universelle (EPU) du Conseil des droits de l'homme.

Le 26 avril 2018, j'ai défendu le rapport du Sénégal devant le comité des Nations -Unies contre la torture.

Enfin, Je suis membre de l'Association des Juristes sénégalaises regroupant entre autres, des avocats, des magistrats, des huissiers de justice et dont le rôle est de défendre les droits des femmes et de lutter contre les violences faites aux femmes.

Durant toute ma carrière, j'ai régulièrement bénéficié de l'avancement statutaire jusqu'à atteindre le grade de magistrat hors hiérarchie, ce qui me permet d'occuper les plus hautes fonctions judiciaires dans mon pays. Cela atteste que je jouis d'une haute considération morale et que je suis connue pour mon impartialité et mon intégrité au point de réunir les qualités requises pour un emploi de juge à la CPI.

C'est en conséquence de cela, que ma candidature est présentée suivant la procédure nationale de sélection de candidature aux plus hautes fonctions judiciaires de mon pays, c'est-à-dire que lorsque l'avis de vacances de poste est reçu, la diffusion la plus large est assurée, ensuite les dossiers de candidature sont reçus à la Direction des Services judiciaires du Ministère de la Justice qui les examine et propose, à l'approbation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le candidat qui présente à la fois les conditions requises et le meilleur profil.

Mes années d'expérience, tant judiciaire qu'administrative, et mes compétences en droit pénal et en procédure pénale me permettent de penser que j'ai acquis toutes les aptitudes et capacités requises prévues au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Enfin, je m'engage à être disponible pour assumer ces fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.
